

Ordures ménagères et déchets divers



Des conteneurs à verres et papiers sont en place à Intermarché et aux ateliers municipaux. La déchèterie est située à quelques mètres seulement de notre commune.

Malgré cela, les agents municipaux sont régulièrement contraints de ramasser des ordures laissées aux pieds des bacs ou sur la voie publique. Il est demandé à chaque habitant, par respect de l'environnement mais aussi par respect des personnes qui ramassent, de se conformer aux règles de collecte : papiers et verres dans les containers ; ordures ménagères collectées par le SMICTOM ; les autres déchets (gravats, cartons etc...) sont à emmener à la déchèterie. Il est rappelé que jeter ou abandonner les déchets peut faire l'objet d'une amende pénale (article R633-6 du code pénal).

Entretien des propriétés et élagage



Il est rappelé à chaque habitant et/ ou propriétaire de terrains l'obligation d'élagage des haies et arbres le long du domaine public : voies communales et chemins ruraux. L'entretien des propriétés est indispensable à la sécurité des personnes (visibilité des panneaux de signalisation notamment) et des matériels empruntant une voie publique.

Accueil de loisirs de Chaveignes

COMMENT S'INSCRIRE ?

Le portail des familles de la CCTVV (<https://cc-tvv.portail-defi.net>) est un espace sécurisé qui va vous permettre de faire vos demandes et modifications de réservation pour l'été, d'effectuer le règlement de vos factures, d'actualiser le dossier administratif de votre enfant et de déposer les pièces sollicitées.

Retrouvez toutes les informations sur <https://www.cc-tvv.fr/enfance-jeunesse/enfance/>



Horaires d'ouverture et coordonnées de la mairie

Lundi- Mardi et jeudi : 9h00- 12h00 / 14h00- 17h00
Mercredi et vendredi : 10h00 – 12h00

2C Le Bourg - 37120 Chaveignes
Tél. : 02 47 58 16 74
mairie@chaveignes.fr

Salle du Rond-Point à La Varenne Chaveignes près de Richelieu



Pendant la pandémie, le spectacle continue à La Varenne ! C'est ce que nous allons tenter de faire au cours des mois de juillet et d'août de cet été. Nous avons le plaisir d'accueillir le festival de Musique de Richelieu pour 3 concerts de son répertoire. L'Association de la Salle du Rond-Point, recevant des artistes qui connaissent bien les lieux et qui ont accepté de nous faire partager leur talent. Exceptionnellement et par mesure de sécurité, la réservation et le port du masque seront obligatoires.

Association Salle
du Rond-Point

Renseignements et Réservations

La Varenne
D20
37120 Chaveignes
Tél. : 02 47 58 26 31
info@salledurondpoint.com

Réservation possible directement sur
le site
www.salledurondpoint.com

Festival de Musique de
Richelieu

Renseignements et Réservations

Office de Tourisme 02 47 58 13 62
www.fnac.com 0892.68.36.22
(0,34€/mn)

Pass' Festival : 90€ / 70€ (TR)

Tarif réduit (TR) : Communauté de
Communes Touraine Val de Vienne,
étudiants, demandeurs d'emploi
Gratuit : -12 ans

D'après l'article 1385 du Code civil, « Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. ». Le voisinage doit faire bien sûr preuve d'une certaine tolérance mais « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ».



Découvrez les étapes pour financer votre plan de relance suite au COVID-19

**SOUTIEN AUX ENTREPRISES
DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

**SOLLICITEZ
LE FONDS RENAISSANCE**

CONTACTEZ VOTRE PLATEFORME LOCALE
DU RÉSEAU INITIATIVE FRANCE

La Région mobilise 12 millions € avec la Banque des Territoires et les EPCI

Retrouvez toutes les aides et les conseils pour vos projets auprès du service développement économique de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne en contactant M. GARGOTTIN au 02 47 25 32 35 ou par mail à conomie@cc-tvv.fr



Chaveignes



Contact



- Le mot du Maire
- Entretien et élagage
- Fiscalité : les impôts directs
- Nuisances sonores
- Les travaux de voirie
- Soutien aux entreprises
- Vie économique
- Accueil de loisirs
- Ordures ménagères et déchets
- La fibre optique



Chères Chaveignaises et Chaveignais

Je voudrais tout d'abord remercier toutes celles et ceux qui se sont déplacés pour élire vos représentants communaux. Installation particulière du nouveau conseil, des commissions, des différentes délégations... dans un contexte particulier en raison de la crise sanitaire COVID 19.

Au nom de l'ensemble de la municipalité, je veux dire merci à toutes « nos petites mains » qui ont fabriqués plusieurs centaines de masques pour pallier aux manques d'approvisionnement. Bénévolat efficace et nécessaire, tout comme l'entraide rencontrée pendant cette période qui a bousculé nos libertés, nos habitudes, nos institutions, notre vie !!! Coup de chapeau à tous ceux qui se sont mis au service de nos concitoyens les plus vulnérables, à nos artisans, commerçants, producteurs locaux ... qui nous ont rendu notre quotidien plus facile.

Restons chacun attentif à l'évolution de cette crise sanitaire et économique sans précédent pour que nous surmontions cette épreuve le plus rapidement possible. Malgré beaucoup d'animations supprimées (celle du Marché Fermier d'octobre est maintenue), je vous souhaite un bel été, attention cependant à la canicule annoncée, en continuant de prendre soin de vous et de vos proches.

Très cordialement

Philippe DUBOIS

La fibre optique



Le déploiement de la fibre optique a pris du retard et bien sûr le covid a apporté sa contribution. Mais la construction du réseau et en particulier ce qui concerne la collecte avance. Ainsi, les armoires sont implantées petit à petit sur l'ensemble du territoire. Un nouveau planning sera prochainement divulgué. Néanmoins vous pouvez tester votre éligibilité sur: <https://www.valdeloirefibre.fr/#/test-eligibilite> Retrouvez toutes les infos concernant le déploiement de la fibre sur www.valdeloirenumerique.fr/

Fiscalité: les impôts directs

La loi du 10 janvier 1980 a accordé aux collectivités locales la liberté de voter les taux des quatre taxes directes:

- la taxe d'habitation, payée par les particuliers et les entreprises ;
- la taxe sur le foncier bâti, payée par les propriétaires du terrain ;
- la taxe sur le foncier non bâti, également payée par les propriétaires du terrain ;
- la contribution économique territoriale, acquittée par les entreprises, venant en substitution de la taxe professionnelle (TP) supprimée depuis 2010.

Il est à noter, que depuis 2011, les régions ne votent plus le taux d'aucun impôt direct local ; la liberté de vote du taux est désormais restreinte aux communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et départements. La variation des taux est encadrée.

Ce sont les directions des services fiscaux qui fixent les bases d'imposition des quatre taxes directes. Par exemple, la revalorisation des valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties est fixée par l'État, et non pas par les collectivités territoriales, qui ne peuvent que se baser sur les éléments transmis par l'État.

Il est à préciser que la loi de finance 2020 gèle le taux de la taxe d'habitation au niveau du taux appliqué sur le territoire de la commune en 2019. Par conséquence la commune ne pouvait pas voter de changement pour le taux d'habitation, mais uniquement pour la Taxe Foncière Bâti et la Taxe Foncière Non Bâti. Lors du conseil du 09 juin dernier le conseil municipal a statué sur les taux de 2020.

Pour rappel les taux de l'année 2019 étaient : Taxe d'habitation : 8.37 % - Taxe foncière bâtie : 11.55 % Taxe foncière non bâtie : 35.87 % . **Les bases ayant augmentées, le conseil n'a pas souhaité augmenter les taux communaux. Les taux 2020 sont alors : Taxe foncière bâtie : 11.55 % - Taxe foncière non bâtie : 35.87 % .**



Les travaux de voirie

Les travaux ont débuté en octobre 2018 et se sont terminés en mai 2019 pour ce qui concerne la 1ère et 2ème tranche, de la route des Lisons au carrefour de la route de Thuet et de la rue de la Croix Moussé. Cette portion a été aménagée de deux plateaux «ralentisseurs» ; les abords de la route ont été gravillonnés et agrémentés d'arbustes. Afin d'améliorer la circulation autour des commerces, nous avons fait le choix d'un rond-point pouvant ralentir le trafic et sécuriser les entrées et sorties des commerçants et artisans. La 3ème tranche a commencé début novembre 2019 pour s'achever fin Juin 2020. Il s'agissait d'aménager l'avenue de la Coupure du Parc jusqu'au petit pont à l'entrée de Richelieu. La structure des trottoirs a été entièrement déposée afin d'aménager et de consolider le nouveau revêtement qui est plus stable et gravillonné de couleur jaune à la demande des Bâtiments de France. Car en effet, nous sommes dans le périmètre classé de la ville de Richelieu. Pour avoir des trottoirs propres et sans écoulement d'eau, nous avons dû répertorier toutes les sorties d'eau pluviales et beaucoup n'étaient pas aux normes . Ainsi, nous avons été contraints de prévoir l'aménagement vers le caniveau de la route. C'est pourquoi ces travaux ont été plus longs que prévus et ont engendré un surcoût. Un plateau « ralentisseur » a été créé au carrefour de l'avenue Le Sablon et de l'impasse de la Palinière afin de réguler la circulation. Un élargissement de la voie a également été réalisé en vue de faciliter l'accès des poids lourds.



Les travaux reprendront début 2021 avec le grignotage de la route trop bombée, le goudronnage et le marquage définitif des parkings agrémentés d'une plantation d'arbustes (demandée par les Bâtiments de France) et le traçage d'une bande cyclable.

Nous espérons que tous ces travaux ne vous ont pas trop perturbé. Nous vous préviendrons dès qu'ils reprendront afin que vous puissiez vous organiser.

Cette route départementale 757 va devenir une route communale dans peu de temps. Le contournement de Richelieu étant terminé, le département cède à la commune cette voie qui commence du rond-point de la route de Braslou à l'entrée de Richelieu. Les travaux de cette route ont été effectués avec l'aide financière du Département et de la Région.

N'oubliez pas que celle-ci est limitée à 30 km/h entre les plateaux et jusqu'à Richelieu.

Afin de garder nos trottoirs en bon état et de laisser la libre circulation aux piétons, aux enfants en bas âge, aux personnes à mobilité réduite, etc... nous demandons aux habitants de l'avenue et leurs visiteurs de stationner sur la route, à l'emplacement des parkings prévus à cet effet. Enfin, en vue de conserver nos trottoirs propres, nous recommandons aux propriétaires d'effectuer un entretien régulier devant leur propriété.



Vie économique: de nouveaux arrivants

Loïc Guérin peintre à Chaveignes

Avec 27 années d'expérience dans plusieurs entreprises de peinture de la région, Loïc Guérin a décidé, en février dernier, de s'installer à son compte à Chaveignes au lieu-dit La Forge, où il réside avec sa famille depuis 5 ans.

Un projet réfléchi et bien préparé, mais c'était sans compter avec le coronavirus qui a quelque peu bousculé ses prévisions.

Heureusement, sa longue expérience dans la région, (il a fait son apprentissage chez Patrick Giraudeau à Richelieu puis travaillé chez Jean-Marie Lhuillier, toujours à Richelieu, Raphaël Sainton à Sammarçoles et Emmanuel Roy à La Tour Saint-Gelin), lui a permis de franchir cette délicate période sans trop de dommages.

Loïc Guérin est joignable au 06 99 59 85 74

Nova Mitsiky, styliste onguilaire certifiée



C'est Avenue Le Sablon que Amélie Renaudie, originaire du territoire, s'est établie et accueille ses clientes pour une mise en beauté des mains et des pieds. Elle réalise un

travail d'orfèvre et fait vivre un véritable moment de détente. Pose de vernis classique (70% naturel), semi permanent ou gel, sa maîtrise de la technique est impressionnante. Elle propose des prestations de nail art de qualité avec un large choix de modèles. Pour la contacter: 06 62 20 99 29 et la retrouver : 34 avenue Le Sablon à Chaveignes - Facebook: Nova Mitsiky - www.prothesiste-ongulaire.fr

